

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 18 décembre 2020</b>	<b>N° 2020-492</b>

Convocation du 11 décembre 2020

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
Mme Eva MILLIER à M. Gwénaél LAMARQUE  
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30  
M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 15h30  
M. Olivier CAZAUX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h  
M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45  
M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30  
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h  
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25  
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40  
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 18 décembre 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction appui administrative et financière DGVT</b>	<b>N° 2020-492</b>

---

**Accord cadre pour la mise en œuvre opérationnelle du programme "habiter, s'épanouir" et du programme "Entreprendre, travailler" avec la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) - Marchés subséquents 2021 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain ANZIANI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2015-781 du 18 décembre 2015, le Conseil de Bordeaux Métropole a autorisé la signature, avec la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab), d'un accord-cadre, sur la période 2016/2020, pour la mise en œuvre opérationnelle de deux programmes :

- ✓ « Habiter, s'épanouir », qui a pour objectif la réalisation d'une offre de logements de qualité, accessible économiquement et développée à proximité des axes de transports collectifs,
- ✓ « Travailler, entreprendre », visant à produire une offre foncière et immobilière à vocation économique, diversifiée et bien répartie sur le territoire, de manière à répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs et activités économiques nécessaires au développement de l'emploi et à la compétitivité de la métropole.

Cet accord-cadre trouvait ensuite une déclinaison annuelle via des marchés subséquents détaillant les secteurs et actions précises traités dans chacun de ces programmes au titre de l'exercice considéré.

Au vu de l'état d'avancement des deux programmes et des nouvelles perspectives opérationnelles pour le territoire, il est aujourd'hui proposé de poursuivre le partenariat avec la Fabrique de Bordeaux Métropole par la signature d'un nouvel accord cadre pour la période 2021/2026.

Celui-ci s'appuie sur les grandes orientations du projet de mandature, qui influenceront tant le choix des secteurs opérationnels que le contenu des projets :

- ✓ de manière générale et commune aux deux programmes, la prise en compte de l'urgence écologique et sociale (lutte contre les îlots de chaleur urbain, qualité de l'air, économie des matériaux, et des ressources, diversification des mobilités), l'attention portée aux équilibres territoriaux et un renforcement de la maîtrise foncière publique au sein des opérations d'aménagement,
- ✓ sur la thématique du logement : la qualité des logements, leur niveau de performance, la végétalisation des opérations, la mixité fonctionnelle et la diversité de l'offre,
- ✓ sur la thématique économique : la création ou le maintien d'un tissu d'activités économiques à petite échelle dans une perspective d'équilibre territorial et de meilleure répartition des emplois, la cible particulière des artisans, des Très petites entreprises (TPE), de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et des commerces de proximité ainsi que l'accompagnement de la mutation écologique des acteurs économiques et du développement de filières vertes.

Il comporte trois grands types de missions confiées à La Fab (mobilisées, en tant que de besoin, sur l'un ou l'autre des deux programmes) :

- l'appui à la collectivité pour la définition, l'animation et la coordination des deux programmes,
- la préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement,
- l'ingénierie foncière.

Sur la durée de l'accord-cadre, les coûts estimatifs correspondants se répartissent de la manière suivante :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Habiter HT	1 480 000 €	1 410 000 €	1 970 000 €	2 160 000 €	2 320 000 €	2 550 000 €	11 890 000 €
<b>Habiter TTC</b>	<b>1 776 000 €</b>	<b>1 692 000 €</b>	<b>2 364 000 €</b>	<b>2 592 000 €</b>	<b>2 784 000 €</b>	<b>3 060 000 €</b>	<b>14 268 000 €</b>
Entreprendre HT	1 170 000 €	940 000 €	1 330 000 €	1 420 000 €	1 550 000 €	1 700 000 €	8 110 000 €
<b>Entreprendre TTC</b>	<b>1 404 000 €</b>	<b>1 128 000 €</b>	<b>1 596 000 €</b>	<b>1 704 000 €</b>	<b>1 860 000 €</b>	<b>2 040 000 €</b>	<b>9 732 000 €</b>
Total HT	2 650 000 €	2 350 000 €	3 300 000 €	3 580 000 €	3 870 000 €	4 250 000 €	20 000 000 €
<b>Total TTC</b>	<b>3 180 000 €</b>	<b>2 820 000 €</b>	<b>3 960 000 €</b>	<b>4 296 000 €</b>	<b>4 644 000 €</b>	<b>5 100 000 €</b>	<b>24 000 000 €</b>

Sur ces bases, il est également proposé la signature des deux marchés subséquents pour l'exercice 2021.

### **1 – Marché subséquent n°1 sur le programme « habiter, s'épanouir » :**

Le marché subséquent 2021 comporterait 3 missions pour un montant total de 1 480 000 € HT, montant majoré de la TVA au taux en vigueur et décomposé comme suit :

- mission 1 (appui à l'établissement pour la définition, l'animation et la coordination du programme Habiter, s'épanouir) à hauteur de 148 000 € HT,
- mission 2 (préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement) à hauteur de 1 184 000€ HT,
- mission 3 (ingénierie foncière) à hauteur de 148 000 € HT.

La liste des opérations concernées est annexée au projet de marché subséquent.

### **2 – Marché subséquent n°2 sur le programme « Travailler, entreprendre » :**

Le marché subséquent 2021 comporterait 3 missions pour un montant total de 1 170 000 € HT, montant majoré de la TVA au taux en vigueur et décomposé comme suit :

- mission 1 (appui à l'établissement pour la définition, l'animation et la coordination du programme Travailler, entreprendre ) à hauteur de 117 000 € HT,
- mission 2 (préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement) à hauteur de 936 000 € HT,
- mission 3 (ingénierie foncière) à hauteur de 117 000 € HT.

La liste des opérations concernées est annexée au projet de marché subséquent.

En fonction de l'ensemble de ces éléments, le montant prévu pour l'année 2021 pour les deux marchés s'élève à 2 650 000 €, montant majoré de la TVA au taux en vigueur et décomposé comme suit :

- mission 1 : 265 000 € HT,
- mission 2 : 2 120 000 € HT,
- mission 3 : 265 000 € HT.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5217-2,

**VU** l'article L300-1 du Code de l'urbanisme,

**VU** le Code des marchés publics,

**VU** les statuts de La Fab,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt, pour Bordeaux Métropole, de recourir aux services de La Fab pour la mise en œuvre opérationnelle des programmes « Habiter, s'épanouir » et « Travailler, entreprendre »,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché d'accord-cadre pour la période 2021/2026 et les marchés subséquents 2021 ci-annexés,

**Article 2** : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2021 (sous réserve du vote de celui-ci), chapitre 20, article 2031, fonctions 552 et 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame BOST

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2020

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>22 DÉCEMBRE 2020</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>22 DÉCEMBRE 2020</b></p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Président,</p> <p>Monsieur Alain ANZIANI</p>
---	---